

Renforcer la prévention des maladies et la promotion de la santé

Assurer une offre en soins suffisante et adaptée aux besoins

Améliorer la qualité des prestations

Optimiser l'organisation du système de santé cantonal

Renforcer les instruments de pilotage du système de santé cantonal

Limiter la hausse des coûts de la santé

#### Fixer les priorités de la PPS

**1. Révision du plan directeur PPS**  
Adapter la stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé, en se concentrant sur les besoins prioritaires de santé publique et en se fondant sur des considérations de coûts/efficacité. Prendre en compte les populations vulnérables (enfants, migrants, personnes âgées). Mettre en oeuvre la stratégie.

#### Développer de nouveaux plans et programmes

**2. Etudes pour la mise en place d'un programme pour le dépistage du cancer du côlon et évent. d'autres types de cancer**  
Etudier la faisabilité de mettre un place un programme organisé de dépistage du cancer du côlon (cancer colorectal), voire d'autres types de cancer si cela est opportun et faisable, dans le cadre du dispositif déjà existant à l'échelon BEJUNE, mais éventuellement dans un cadre éventuellement à revoir, et si la faisabilité est établie, le(s) mettre en œuvre.

**3. Développement d'un programme de prévention des addictions (tabac-alcool)**

Développer et mettre en oeuvre des programmes de prévention dans les domaines du tabac et de l'alcool), en veillant à la coordination interservices et avec les partenaires concernés à l'échelon cantonal ou intercantonal ainsi qu'à l'intégration des dispositifs déjà existants.

#### Lutter contre les maladies transmissibles (MT)

**4. Lutte contre la rougeole**

Mettre en œuvre le plan cantonal d'élimination de la rougeole élaboré par le SCSF, en coordination avec l'OFSP et les autres cantons, en vue de l'éradication de cette maladie dans le canton

**5. Révision du dispositif de surveillance des MT**  
Revoir le dispositif de surveillance des MT et le décliner en fonction de la nouvelle loi fédérale sur les épidémies devant entrer en vigueur le 1.1.2017. Adapter la législation cantonale au nouveau cadre législatif fédéral.

**6. Accroissement de la couverture vaccinale**  
Accroître la couverture vaccinale des maladies transmissibles, notamment auprès des populations à risque et, dans ce cadre, poursuivre le programme cantonal de vaccination contre le papilloma virus (HPV).

**7. Préparation aux menaces épidémiques**  
Elaborer ou adapter des plans spécifiques aux menaces épidémiques (comme le plan pandémie).

#### Planifier l'offre sanitaire cantonale

**8. Mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS)**  
Mettre en oeuvre la planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS) pour faire face aux défis démographiques liés au vieillissement de la population et aux besoins de santé en résultat, et dans ce cadre, créer des conditions-cadre permettant le renforcement des prestations de soins et d'aide à domicile, la création de structures intermédiaires de type UAT, accueil de jour ou de nuit, pensions ainsi que d'appartements avec encadrement, avec en corollaire une diminution de l'offre résidentielle classique et son adaptation à l'évolution des besoins, un soutien aux proches-aidants et le développement du bénévolat, l'orientation des patients et le fonctionnement en réseau, le développement d'un système d'information.

Prendre en compte les besoins des personnes en âge AI présentant un handicap, mais avec une prédominance soins (p.ex. personnes cérébrolésées, polyhandicapés) en collaboration avec le SIAM)

**9. Elaboration d'une nouvelle planification hospitalière**  
Etablir une nouvelle planification hospitalière à l'horizon 2022, incluant les volets somatiques aigus, psychiatriques, de réadaptation et des soins palliatifs. Répartir les prestations hospitalières de soins aigus somatiques et psychiatriques entre hôpitaux dans un souci d'optimisation des ressources existantes et actualiser les mandats de prestations LAMAI.

**10. Réponse aux besoins en soins dans les régions**  
Identifier les besoins sanitaires de proximité dans les régions et y apporter les réponses adéquates en matière de prise en charge. Mener une réflexion autour de la prise en charge des maladies chroniques dans les régions. En fonction de ces constats, proposer des mesures concrètes permettant d'assurer une offre de proximité.

#### Lutter contre la pénurie annoncée de personnel médical et paramédical

**11. Recensement de l'offre ambulatoire médicale et paramédicale**  
Collaborer avec les associations professionnelles (notamment la SMIA) et les institutions de santé dans le recensement de l'état et de l'évolution de l'offre médicale et soignée ambulatoire et assurer avec elles le suivi régulier, pour anticiper les besoins à venir et prendre les mesures appropriées. Assurer un monitoring de l'offre ambulatoire en général, de l'offre médicale en particulier.

**12. Soutien aux cabinets de groupe**  
Favoriser/soutenir les initiatives émanant de communes, en collaboration avec des prestataires de soins, pour la création de cabinets collectifs de médecins de premier recours ou de centres de santé, visant à mettre à disposition de la population une offre régionale intégrée de soins de premier recours (médecins, services d'aide et de soins à domicile, pharmacies, etc.) propre à assurer la couverture des soins médicaux de base de la population.

**13. Optimisation de l'offre de formation en santé**  
Favoriser et accompagner le développement de collaborations entre les acteurs du système de santé, les services de l'Etat en charge de la formation et les écoles (Université, hautes écoles) de manière à améliorer la cohérence entre les formations offertes et les besoins du terrain dans la durée. Cas échéant, soutenir financièrement, directement ou indirectement, la ou les organisations s'occupant de ces questions

**14. Intéressement des institutions à la formation**  
Encourager les institutions de santé à engager des personnes en formation en prévoyant, dans les contrats de prestations, des objectifs à atteindre en matière de formations offertes et les besoins du terrain dans la durée. Cas échéant, soutenir financièrement, directement ou indirectement, la ou les organisations s'occupant de ces questions

**15. Favoriser la réinsertion professionnelle dans les métiers de la santé**  
Encourager et appuyer, dans le cadre des contrats de prestations passés avec les institutions de santé subventionnées, les démarches visant à promouvoir les métiers de la santé lors de réinsertions professionnelles.

#### Développer et mettre en œuvre des programmes de santé publique

**16. Elaboration d'une stratégie BEJUNE en matière de soins palliatifs**  
Développer une stratégie en matière de soins palliatifs à l'échelon BEJUNE, en s'appuyant sur l'EMSP BEJUNE, dans la perspective d'assurer une universalité et une équité d'accès aux prestations en matière de la population du canton, reposant sur les principes développés dans le cadre de la stratégie nationale.

**17. Mise en œuvre des plans et programmes existants**  
Mettre en œuvre les 10 objectifs du plan d'action pour la santé mentale, en lien également avec la stratégie nationale en matière de décence avec l'appui de la commission de psychiatrie.Mettre en œuvre le plan cantonal cancer 2012-2015 avec les partenaires concernés. Poursuivre la mise en œuvre du programme Alimentation et activité physique, et notamment le volet communication auprès des populations-cibles, mais plus généralement auprès du grand public.

**18. Elaboration d'une stratégie en matière de santé sexuelle**  
Elaborer avec les partenaires une stratégie de santé sexuelle alliant la prévention des IST, l'éducation, les activités de planning familial et la promotion de la santé, dans le cadre d'une collaboration à l'échelon romand et avec la Fondation santé sexuelle suisse.

**19. Développement d'une stratégie de lutte contre les maladies chroniques**  
Fédérer les acteurs concernés et développer un concept alliant prévention et filières de soins pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques (diabète p.ex.)

#### Adapter l'offre en soins

**20. Développement de Centres de diagnostics et de traitements (CDT)**  
Développer dans les régions de CDT, NE et VDT des centres de diagnostics et de traitements (CDT), conçus comme des centres de soins de proximité qui regroupent les prestations actuellement fournies par les services d'urgences et les polycliniques, à l'exception de la prise en charge des urgences vitales, acheminées directement vers les services d'urgence liés aux soins aigus.

**21. Développement de plateformes régionales de santé**  
Développer ou soutenir le développement de plateformes régionales de santé comme alternatives aux polycliniques régionales actuelles dans les régions du Val-de-Ruz, du Locle et de La Rétèche.

**22. Développement d'un centre de compétence en gériatrie et psychogériatrie**  
Soutenir le développement de compétences conjointes à l'HNE et au CNP, dans un cadre à définir, dans les domaines de la gériatrie et de la psychogériatrie de manière à s'adapter aux besoins accrus des patients en la matière.

**23. Développement des compétences en pédiopsychiatrie**  
Soutenir le développement de compétences conjointes à l'HNE et au CNP, dans un cadre à définir, dans le domaine de la pédiopsychiatrie de manière à améliorer la prise en charge de patients en la matière.

**24. Elaboration d'un cadre de référence pour le développement de réseaux de soins**  
Elaborer un cadre de référence «délégation de compétences» portant sur les conditions à remplir pour assumer un mandat régional de couverture globale des besoins sanitaires de la population, notamment des soins de premier recours, et entamer des négociations en vue de l'attribution d'un tel mandat à une entreprise régionale de santé (p.ex. centre de santé), en vue de conduire une expérience pilote.

# POLITIQUE SANITAIRE 2015-2022

#### Développer la qualité des prestations de soins

**25. Développement d'une stratégie cantonale en matière de qualité**  
Développer une stratégie cantonale en matière de qualité de manière à avoir une approche cohérente dans l'ensemble des secteurs de soins, basée sur la stratégie nationale en la matière et tenant compte des acteurs existants.

**26. Renforcement de la prévention et contrôle des infections**  
Renforcer la prévention et le contrôle des infections liées aux soins (PCI), par exemple en incitant, par le biais de la réglementation ou de contrats de prestations, les institutions de santé du canton, à disposer de répondants PCI.

#### Coordonner les soins

**27. Soutien à la mise en place de systèmes de case management**  
Soutenir la mise en place de systèmes de case management des situations de soins complexes et une évaluation partagée des cas grâce à un développement cohérent des mécanismes d'échange d'informations à l'échelle du canton (eHealth)

#### Sensibiliser la population aux enjeux de santé et la fidélier vis-à-vis des acteurs de la santé du Canton

**28. Elaboration d'une stratégie de communication en matière de santé**  
Etablir une stratégie cantonale de communication en matière de santé dans le but d'informer la population et les professionnels de la santé sur les évolutions du système de santé et les mesures prévues pour y faire face, la sensibiliser à une utilisation appropriée des services de santé existant dans canton et les informer en particulier des actions de prévention et de promotion de la santé.

**29. Organisation des journées de la santé**  
Organiser des journées santé dans le canton mettant en valeur les acteurs du domaine de la santé actifs dans le canton, dans leur globalité ou par secteur d'activités (sous l'angle thématique), dans le but de mieux faire connaître à la population les acteurs du système de santé cantonal et de les fidéliser, dans un environnement marqué par une couverture des frontières cantonales.

**30. Organisation d'actions de sensibilisation thématiques**  
Organiser chaque année une ou deux actions thématiques par laquelle l'Etat sensibilise la population sur une problématique de santé particulière en "montrant l'exemple" (p.ex. don d'organes, don du sang), en collaboration avec les acteurs du terrain.

#### Informer sur les droits des patients et renforcer leur protection

**31. Etudes sur les questions éthiques**  
Conseiller les autorités, les acteurs et la population sur les conséquences éthiques des changements du système de santé, notamment sur les questions d'accès aux soins du respect des droits des patients (respect du secret professionnel par exemple), en s'appuyant sur les travaux de la commission cantonale d'éthique (CCE)

**32. Renforcement du système de gestion des plaintes**  
Evaluer les dispositifs de gestion des incidents critiques et des plaintes dans le canton et en évaluer les potentiels d'amélioration. Dans ce cadre, examiner l'opportunité et les moyens pour mettre en place une médiation santé dans le canton.

#### Renforcer la surveillance des professionnels et institutions de santé

**33. Renforcement de la surveillance des professionnels et institutions de santé**  
Renforcer la surveillance des professionnels et des institutions de santé. Effectuer les contrôles prévus dans le droit fédéral et cantonal qui ne sont pas encore faits par manque de ressources (notamment, ODM dans les cabinets, fabrication de dispositifs sur mesure, contrôles des points de remise, opticiens, etc...). Poursuivre le développement des outils (logiciel) et des procédures propres à favoriser un traitement qualitatif et quantitatif des demandes d'autorisations de pratique. Anticiper les nouvelles demandes dans le domaine de la surveillance selon le droit fédéral (LPSan).

#### Réorganiser les urgences et le secteur des soins préhospitaliers

**34. Elaboration d'un plan cantonal d'organisation des secours sanitaires urgents**  
Assurer l'accès aux soins préhospitaliers et aux urgences sanitaires en élaborant un plan cantonal d'organisation des secours sanitaires urgents. Mettre en place, évaluer et adapter les dispositifs de prise en charge des urgences pré-hospitalières, intégrés et coordonnés avec les autres partenaires actifs, dans le domaine des urgences (services d'ambulances, police, ORCCAN, HNE, etc.). Coordonner l'accès aux services de gardes médicales, dentaires et des pharmacies.

**35. Transfert des appels sanitaires urgents à une centrale de tri professionnel**  
Transférer la centrale 144, la hotline pédiatrique et la gestion des appels de la médecine de garde à la Fondation Urgences-santé Vaud (FUS-VU). Etudier la possibilité de rapatrier le 144 dans le canton de Neuchâtel au sein d'une Centrale d'alarme commune santé et feu (144 et 118).

**36. Développement d'un concept de prise en charge des secours sanitaires en cas de catastrophe**  
Développer un concept de prise en charge des secours sanitaires en cas de crise ou de catastrophe en assurant une bonne coordination entre les différents partenaires impliqués (ex. SIS et VSS, HNE, CNP, DRCCAN, médecins en cabinet, etc.)

#### Réorganiser les établissements cantonnauux de droit public

**37. Etudes sur l'organisation spatiale de l'HNE**  
Mener une réflexion sur l'organisation spatiale de l'HNE prenant en considération la réduction du nombre de sites hospitaliers (soins aigus et réadaptation) et les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dans ce cadre. Evaluer la faisabilité et l'opportunité de regrouper l'ensemble de l'activité sur un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation, ainsi que de procéder à des constructions nouvelles dans le cadre d'un éventuel processus de concentration des activités de l'HNE. Evaluer des scénarios alternatifs.

**38. Suivi des options stratégiques de l'HNE**  
Assurer le suivi des options stratégiques intermédiaires de l'HNE. Décider de manière définitive sur un certain nombre de propositions de l'HNE portant sur la mise en œuvre des options, respectivement sur leur remise en question.

**39. Validation et suivi de la mise en œuvre des options stratégiques du CNP**  
Valider les options stratégiques du CNP. Assurer le suivi de la mise en œuvre des options stratégiques du CNP dans le cadre de son second plan stratégique portant sur son activité hospitalière dans le secteur de l'âge avancé, de l'hébergement, des structures intermédiaires et des ateliers socio-éducatifs.

**40. Validation et suivi de la mise en œuvre des options stratégiques de NOMAD**  
Assurer le suivi de la mise en œuvre des options stratégiques de NOMAD en lien avec la PMS.

#### Rechercher des synergies

**41. Réflexion sur la gouvernance et l'organisation des partenaires PPS**  
Examiner la ou les possibilités d'encourager le regroupement physique ou sur le plan juridique ou des collaborations renforcées entre les acteurs du secteur de la prévention et de la promotion de la santé, agissant notamment dans le même secteur d'activités. Plus généralement, examiner la gouvernance de ce secteur, avec un souci d'optimisation des ressources mises à disposition par l'Etat, mais aussi de simplification dans les relations entre l'Etat et les acteurs de ce secteur.

**42. Réflexion sur le nombre d'EMS**  
Examiner les possibilités de synergies et viser des tailles critiques adéquates permettant un fonctionnement efficient

#### Renforcer les collaborations

**43. Renforcement de la coordination interdépartementale**  
Renforcer la coordination interdépartementale des actions de promotion de la santé et de prévention.

**44. Renforcement de la collaboration intercantonale**  
Développer les collaborations dans le domaine de la santé en générale et hospitalier en particulier, notamment avec les autres cantons et leurs institutions publiques ou parapubliques, avec une priorité sur l'espace BEJUNE et Région Capitale Suisse (RCS).

**45. Développement de la collaboration entre prestataires de soins et industrie**  
Développer des collaborations entre les institutions et les professionnels de santé et l'industrie du Medtech et du Biotech implantée dans le canton de Neuchâtel, notamment en étudiant la possibilité et l'opportunité de créer une plateforme mettant en relation ces acteurs.

#### Réorienter les services de santé vers la PPS

**46. Réorienter la médecine scolaire vers la santé scolaire**  
Réorienter la médecine scolaire vers la santé scolaire, notamment en développant la promotion de la santé et la prévention des maladies

**47. Renforcement de la santé dans les prisons**  
Appuyer les changements structurels en cours visant à assurer l'équivalence de l'accès à la santé pour les détenus et l'indépendance des soins (transfert des soins pénitentiaires au CNP)

**48. Renforcement du dispositif de santé pour les populations migrantes**  
Définir et mettre en œuvre un dispositif de santé pour prévenir les problèmes de santé, promouvoir la santé et assurer l'accès aux soins des populations migrantes, en collaboration avec le SMIG et les autres services concernés de l'Etat.  
Etat

#### Développer l'informatique de la santé

**49. Elaboration d'une stratégie cantonale cybersanté (ehealth)**  
Développer une stratégie cybersanté (eHealth) dans le canton favorisant l'accès des acteurs du système de santé et des patients à des informations complètes au bon moment, leur permettant d'avoir une vision globale de l'état de santé de la population et d'éviter des examens à double, mais aussi d'améliorer la qualité des prestations. Réaliser un projet-pilote, pour la PMS, comme vecteur de communication, d'apprentissage et d'intégration des partenaires.

#### Développer les systèmes d'information

**50. Mise en place d'un système d'information pour le SCSF**  
Mettre en place un système d'information au SCSF en lien avec l'évolution des besoins et de l'organisation sanitaire dans la perspective de soutenir la surveillance de l'accès aux prestations, de la qualité, de la sécurité et des coûts de prise en charge ainsi que de documenter l'évolution prévisible de l'offre et de la demande, la priorité étant mise sur la PMS.

**51. Réflexion sur les besoins d'un observatoire de la santé**  
Réfléchir à l'utilité d'un observatoire de la santé alimenté par la mise en réseau des différents systèmes d'information des partenaires impliqués dans la prise en charge sanitaire de la population, en mettant la priorité sur les personnels de santé. Examiner la faisabilité et l'opportunité de développer des collaborations et synergies avec l'Observatoire Valaisan de la Santé, et notamment de développer une antenne neuchâteloise.

#### Optimiser la gouvernance du système de santé

**52. Implication des communes dans le système de santé**  
Réimpliquer et responsabiliser les autorités politiques communales santé sur leur rôle dans le système de santé cantonal et son évolution.

#### Développer des outils de pilotage

**53. Pilotage et régulation de l'offre ambulatoire**  
Anticiper et assurer le suivi des évolutions du droit fédéral visant à un pilotage et une régulation de l'offre médicale ambulatoire et analyser leurs conséquences au niveau cantonal. Dans l'intervalle, appliquer la clause du besoin pour réguler l'offre des médecins spécialistes.

**54. Pilotage des besoins en équipements lourds**  
Piloter les besoins en matière d'équipements lourds en appliquant et développant la clause du besoin éprouvé, ce en partenariat avec d'autres cantons intéressés. Réévaluer la liste des équipements lourds soumis à autorisation. Analyser les besoins (de santé publique) en équipements lourds. Affiner les critères d'appréciation des demandes d'autorisation de mise en service d'équipements lourds sur le plan des besoins de santé publique, des impératifs de santé publique (nombre et qualifications du personnel) et de l'économicité

**55. Etudes sur l'état du parc immobilier des EMS**  
Procéder à une évaluation des infrastructures immobilières des EMS du cantons permettant l'établissement d'une valeur intrinsèque et la fixation d'une prestation loyer avec les EMS reconnus d'utilité publique, selon la LFinEMS, mais surtout d'avoir une vision claire de l'état du patrimoine immobilier des EMS du canton dans la perspective de financement de venir par l'Etat pour adapter ce parc à l'évolution des besoins futurs et la fixation de priorités en la matière. Les planifications sur 5 ans prévues par la loi doivent permettre de maîtriser les coûts liés aux transformations.

#### Réviser la législation cantonale en matière de santé

**56. Simplification, structuration et actualisation de la législation cantonale en matière de santé**  
Revoir la structuration et le contenu de la législation neuchâteloise en matière de santé pour en faciliter l'accessibilité à la population en général, aux acteurs du système de santé en particulier. Procéder à un toilettage législatif et réglementaire du chapitre 8 du recueil systématique de la législation neuchâteloise visant à assurer une actualisation de celui-ci et à une simplification de sa consultation.

#### Rendre le financement des prestations plus transparent

**57. Identification et valorisation des prestations d'intérêt général**  
Identifier et valoriser les prestations d'intérêt général (PIG) fournies par les institutions de soins en octroyant, et financées par l'Etat.

#### Pérenniser les conditions de travail

**58. Matrisos de l'évolution salariale liée à la CCT Santé**  
Fixer et assurer le respect d'un cadre financier de croissance de la masse salariale de la CCT Santé 21 à un maximum de 0,5% par an, hors inflation et à effets constants, à charge pour les partenaires de négocier les modalités dans ce cadre.

**59. Etudes sur l'éventualité d'une CCT santé cadre romande**  
Etudier avec les autres cantons romands la possibilité d'élaborer une CCT-cadre à l'échelon romand dans le domaine de la santé pour éviter une situation de concurrence stérile et une inflation des budgets à la hausse en lien avec le personnel de santé.

#### Rechercher de nouvelles sources de financement

**60. Recherche de partenariats public-privé**  
Examiner les possibilités/opportunités/moyens de trouver d'autres sources de financement que celle de l'Etat cantonal, public ou privé, et pouvant s'inscrire dans le cadre de PPP, pour permettre le développement ou la poursuite de programme de dépistage, de promotion de la santé et de prévention des maladies. Développer une stratégie de recherche de financement complémentaire à celle de l'Etat cantonal auprès de partenaires publics, parapublics ou privés, prenant en considération la dimension éthique, des aspects de développements durable et s'inscrivant dans le moyen/long terme et pas en concurrence direct avec les acteurs du secteur.

#### Revoir les normes de financement

**61. Révision de la LFinEMS**  
Réviser les normes applicables aux EMS ayant des implications financières, dans le cadre de la LFinEMS. Faire lien avec la PMS.